

JUIN 2011

EDITORIAL : 10 ANS DÉJÀ...

Il y a 10 ans, déjà, l'édito d'AFL Infos s'interrogeait sur la hausse de 1% du tarif réglementé de l'électricité décidée par le gouvernement, alors que l'entreprise EDF en demandait 3,5%.

Nous jugions alors très injuste que pour 1,6%, la demande d'EDF soit justifiée par les coûts induits par l'obligation d'achat de l'électricité produite à partir des énergies renouvelables.

Nous estimions profondément injuste que tous les consommateurs, y compris les plus démunis, soient seuls à payer l'encouragement (au demeurant nécessaire) aux énergies renouvelables prévu dans la loi du 10 février 2000.

Nous écrivions alors : « *c'est un premier mauvais coup au service public de l'électricité, et malheureusement il y en aura d'autres, dans les*

mois à venir, puisque l'effet d'aubaine constitué par les primes accordées à titre d'encouragement suscite, et suscitera à l'avenir, bien des vocations... »

Eh oui, notre analyse était fondée. La valse



des prix fixés par l'Etat pour l'obligation d'achat faite à EDF pour l'énergie photovoltaïque illustre bien ce phénomène !

Les engagements pris dans ce cadre pèseront lourdement et durablement sur le montant de la CSPE (contribution au service public de l'électricité) acquittée par tous. La Cour des Comptes a d'ailleurs dénoncé, dans son dernier rapport, le fait que les consommateurs soient seuls à

financer la politique de développement des énergies renouvelables.

Mais pire encore pour les consommateurs : la loi NOME, récemment promulguée, aura pour effet; mécaniquement, de faire augmenter les prix de l'énergie, et des tarifs réglementés, du fait de la fixation d'un prix de revient de l'électricité très élevé : prix que devront payer les fournisseurs alternatifs pour obtenir qu'EDF leur vende une partie de l'énergie nucléaire « à prix coûtant ».

Ces prix se répercuteront sur la facture de tous les consommateurs (30% d'ici 2015, selon la demande d'EDF), et les augmentations induites n'ont rien à voir, malgré ce qui a pu être évoqué dans les médias, avec le coût amélioré de la sécurité des centrales nucléaires...

SOMMAIRE

Editorial	1
Le Pass- Contraception	2
L'eau à Paris : en baisse !	
Famillathlon	3
Linky : tordre le cou aux idées reçues	4

d'une amélioration de la sécurité des centrales nucléaires.

Mais il est vrai que cet argument tombait à pic, quelques semaines seulement après l'accident nucléaire de Fukushima, pour justifier un prix injustifiable....

Il serait grand temps que les consommateurs citoyens puissent être informés objectivement des enjeux de la politique énergétique française. A quand un vrai débat national sur cette question ?

Daniel FOUNDOULIS

FAMILLE : LE PASS-CONTRACEPTION

L'idée du « pass-contraception », fait son chemin.

Voté par le Conseil Régional de Poitou-Charentes, ce dispositif prenait la forme d'un chéquier comprenant des tickets pour une visite chez un médecin ou un gynécologue, et un bon d'échange pour un moyen contraceptif, en pharmacie. Il incluait un entretien obligatoire avec l'infirmière du lycée, avant remise du pass. Ce projet s'inscrivait enfin dans une campagne globale en faveur de la contraception, qui s'adressait aux garçons comme aux filles.

Cette démarche, fruit de 3 ans de travail, avait été mise en place avec l'aval des syndicats infirmiers, du Conseil régional de l'ordre des médecins, et des fédérations de parents d'élèves.

Fin 2009, le Ministre de l'Education s'opposait fermement à la diffusion du pass dans les lycées : « *L'Education Nationale n'a pas à se substituer au planning familial, seul autorisé à prescrire des contraceptifs à un enfant mineur* », disait-il.

Du coup, les pass ont été distribués chez 1 700 médecins généralistes et gynécologues de la région.

Aujourd'hui, le même Ministre, Luc Chatel, semble avoir changé d'avis. Il est vrai que depuis l'interdiction du pass en Poitou-Charentes, un rapport de l'IGAS (inspection générale des affaires sociales) a été publié. Il montre une augmentation contin-

continue des grossesses non désirées chez des mineures. 13 200 IVG ont été pratiquées en 2006, contre 10 722 en 2002.

Ces éléments ont sans doute contribué à faire évoluer la position du Ministre, qui soutient le dispositif élaboré par la Région Ile-de-France :

Très proche du Pass Poitou-Charentes, il offrira à 159 000 lycéens de classe de seconde un chéquier doté de 6 coupons : attestation de remise de pass, première consultation médicale gratuite, prise de sang et examens biologiques gratuits, délivrance gratuite de contraceptifs, deuxième consultation médicale gratuite, dernier renouvellement de contraceptifs.

Les destinataires de ces coupons seront les médecins généralistes et gynécologues, les centres de planning, les sage-femmes.

Les bénéficiaires sont prioritairement les élèves des classes de seconde des établissements publics et privés sous contrat, ainsi que des CFA.. Environ 159 000 jeunes de la tranche 15/16 ans sont concernés.

Pour le Ministre, la démarche est jugée plus éducative, en matière de santé et de sexualité avec des programmes scolaires revus, un suivi des adolescents et la possibilité pour les infirmières scolaires de prolonger pendant 6 mois les prescriptions médicales en matière de contraceptifs.

Après la région Poitou-Charentes, qui compte bien désormais faire rentrer son dispositif dans les lycées, la région Rhône-Alpes vient de soumettre au vote de ses élus un « Pass contraception prévention » pour les jeunes. Il cible les 14/25 ans, en lycée ou en mission locale, filles et garçons. Il sera rattaché à la carte M'ra qui permet déjà à 300 000 jeunes de bénéficier d'avantages culturels et sportifs.

Ce Pass a été élaboré après une série de consultations des acteurs institutionnels (Rectorat, mutuelles, associations de parents...), et des jeunes, ce qui a permis de l'affiner. Il se télécharge tout simplement sur la carte M'ra, délivrée dans tous les lycées et organismes de formation. Les filles disposent alors d'un crédit de 144€ (1 à 2 visites chez le médecin, des analyses médicales et environ 6 mois de mode contraceptif), et 49€ pour les garçons (préservatif).

D'aucuns s'émeuvent de ces initiatives, accusées de déresponsabiliser les parents de leur rôle d'éducateurs, au motif que « l'Etat s'en charge »...

Bien sûr, bien sûr, le rôle d'éducateurs des parents est fondamental. On ne peut que souhaiter qu'ils en soient conscients. Mais en attendant, nous disons que rien ne justifie qu'une très jeune fille traîne toute sa vie une grossesse non voulue, ou le souvenir d'une IVG mal vécue...

Les associations familiales parisiennes vont bientôt débattre de cette question : votre avis nous intéresse ! Ecrivez-nous...

L'EAU A PARIS : EN BAISSSE !

Depuis le 1er janvier 2010, la gestion de l'eau à Paris a été confiée à un opérateur unique, Eau de Paris, en charge de l'ensemble du service, de la production à la distribution, en passant par la facturation.

Auparavant, la gestion de l'eau avait été confiée à un opérateur privé. En 25 ans, le prix de l'eau à Paris avait été multiplié par 260%.

Le passage en régie a généré d'importants gains, estimés pour l'année à 35 millions d'euros environ. Il provient essentiellement de la récupération de bénéfices liée à l'absence de rémunération des actionnaires, et d'une optimisation de l'exploitation du service, avec, à qualité égale, des coûts d'entretien du réseau, de facturation, et de la relation clientèle nettement plus bas que ceux pratiqués auparavant.

Le 22 mars dernier, journée

mondiale de l'eau, le Maire de Paris a pu annoncer que les gains générés devaient profiter aux Parisiens, qui financent intégralement le service de l'eau au travers de leurs factures. La baisse qui sera appliquée au prix de l'eau sera de 8%, et permettra, entre 2011 et 2015, de leur restituer 76 millions d'euros, tout en maintenant un très haut niveau d'investissement et en améliorant la qualité de service.

A partir du 1er juillet 2011, le prix de l'eau potable passera de 1,0464 €/m³ à 0,9627€/m³. Ainsi, Paris restera parmi les villes où l'eau est l'une des moins chères de France, et ce dans un contexte de diminution des ventes d'eau (-1,4%/an) et donc des recettes. Les charges d'exploitation continuent à augmenter, avec des normes de plus en plus strictes pour la potabilisation, l'entretien et le renouvellement des 1 800 km de conduites souterraines servant à la distribution d'eau restent soute-

nus.

Outre la diminution du prix de l'eau à Paris, un ensemble de mesures sociales a été élaboré : aide préventive à l'eau, adossée aux aides au logement, pour prévenir les problèmes de paiement des factures ; doublement de la contribution d'Eau de Paris (500 000 €) au FSL, pour la prise en charge des impayés ; alimentation des squats sous réserve d'une convention ; travail conjoint avec les bailleurs sociaux et les associations pour l'installation de kits d'économiseurs d'eau...

Les parisiens habitant en immeuble collectif ne sont pas toujours attentifs à leurs dépenses d'eau, réparties dans les charges. Dès le 1er juillet, soyez attentifs !

Depuis un an, des messages alarmistes fleurissent sur Internet, voire dans certains médias, concernant les compteurs com-

Le dimanche 25 septembre prochain, la 7ème édition du FAMILLATHLON, la journée du sport en famille, se tiendra au Champ de Mars.

Mais on ne fait pas QUE du sport à FAMILLATHLON ! On peut aussi apprendre en jouant...

Les AFL Paris vous ont proposé, l'an dernier, le Quizz des économies d'énergie. Vous avez été nombreux à jouer avec nous, ce fut un franc succès !

Cette année, nous jouerons à la CHASSE AUX GASPIS.

Venez nous rejoindre , ce sera l'occasion de nous rencontrer, d'apprendre, et d'échanger... en famille.

Et pour tous les adhérents munis de leur carte 2011, un petit cadeau sera remis.

Nous vous attendons nombreux !

**ASSOCIATIONS FAMILIALES LAÏQUES DE PARIS
CDAFAL 75
4 RUE GIFFARD 75013 PARIS**

Téléphone : 01 45 84 50 39

Messagerie : cdafal75@libertysurf.fr

AFL INFOS
**Revue d'informations
familiales**

Le numéro : 1 euro

**Directeur de la revue :
D. Foundoulis**

Gérant : J.P. Janis

**Rédaction :
F. Thiebault.**

BIENTÔT LES VACANCES...



Vive les baignades !

**Mais n'oubliez pas
que les dispositifs de sécurité
ne remplaceront jamais
la surveillance des parents !**

Soyez vigilants...

LINKY : tordre le cou aux idées reçues...

municants
« LINKY ».

dénommés

Une mise au point s'impose. Non, ces compteurs ne seront pas « achetés » 300 € par les consommateurs. Leur coût sera réparti sur les factures d'électricité, au prorata des consommations de chacun, comme c'est déjà le cas pour tous les autres compteurs.

Oui, on pourra bien sûr refuser la pose de ce compteur, mais on y perdra : car d'une part, on paiera sa part de Linky au prorata de sa consommation, même sans en être équipé, mais encore on ne bénéficiera pas des avantages de ces compteurs : plus de rendez-

vous pour la relève ou pour la plupart des interventions, plus de facturation sur index estimé (rien que des index réels), et la possibilité, bientôt, de souscrire des contrats plus adaptés au rythme de vie de chacun.

Enfin, il faut savoir que si l'on refuse un compteur communiquant, il faudra que le distributeur envoie un releveur, et son intervention sera facturée...

Tout n'est certes pas parfait dans ce projet encore au stade

expérimental : les organisations de consommateurs se mobilisent avec d'autres, ADEME, MNE, FNCCR... pour que les avantages liés à Linky profitent au maximum aux consommateurs, et pour qu'ils soient accompagnés d'outils favorisant la maîtrise de la demande d'énergie, par exemple afficheurs déportés sur le lieu de vie.

LINKY n'est certes pas la huitième merveille du monde, mais il constitue un élément essentiel pour la maîtrise de la demande d'énergie, et, par une meilleure gestion des réseaux électriques, il contribuera à réduire les émissions de CO², et donc à la préservation de l'environnement.